

POUR PLUS D'INFORMATIONS
www.departement13.fr



REJOIGNEZ
LE CLUB DES
ENTREPRISES
DE PROVENCE

AVEC LE DÉPARTEMENT, POUR L'EMPLOI ACCÉLÉRONS !

■ LE CONTRAT AIDÉ POUR LES ENTREPRISES

Un accès facilité dans le cadre du Club des entreprises de Provence

Le Département apporte un financement supplémentaire à celui de l'État pour les Contrats aidés signés avec les publics allocataires du RSA.

L'aide financière est équivalente à 47% du salaire brut versé sur la base du SMIC.

Ce contrat bénéficie également des exonérations sur les cotisations patronales sur les bas salaires (allègement Fillon).

Un accompagnement aux démarches administratives

Un exemple de financement d'un contrat de travail aidé dans le secteur marchand, pour une durée hebdomadaire de 35 h :

SMIC mensuel chargé : 2 098 euros

Aide totale mensuelle : 1 070 euros

Reste à charge de l'employeur : 1 028 euros

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS RECRUTEMENTS

Lors de la prise de contact avec notre équipe, un chargé de relation entreprise (CRE) sera identifié pour vous apporter :

■ UN CONSEIL ET UN APPUI SUR VOS PROJETS DE RECRUTEMENT

Aide à la définition de poste et ciblage des compétences recherchées.

■ UNE SÉLECTION RIGoureuse DE CANDIDATS

Mobilisation des publics, présélection, mise en relation.

■ LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS COURTES ET QUALIFIANTES, SI NÉCESSAIRE

Afin d'adapter les compétences des candidats aux métiers.

■ LA MOBILISATION DU CONTRAT AIDÉ

Aide spécifique au montage administratif du dossier.

LE CLUB DES ENTREPRISES DE PROVENCE C'EST :

UN RÉSEAU D'ENTREPRENEURS

■ En 2017, ce sont plus de 400 entreprises, tous secteurs confondus, qui ont déjà rejoint le Club.

■ DES CIRCUITS COURTS DE RECRUTEMENT

Une prise en charge rapide et personnalisée de vos besoins en recrutement et la proposition de candidats allocataires du RSA, avec des compétences adaptées ou transférables.

■ L'ACCÉLÉRATEUR DE L'EMPLOI

Sa programmation mensuelle, par secteur d'activité, s'inscrit dans un cycle comprenant l'organisation d'une table ronde, la pré sélection et la préparation de candidats et une rencontre emploi sur le format jobdating. Il peut se décliner sous d'autres formes sur les territoires.

■ L'ACTIVATION DES AIDES FINANCIÈRES

Une procédure simple et rapide notamment en matière de contrats aidés (jusqu'à 8 000 euros pour un CDI de 35 heures/ hebdo).

■ DES ANIMATIONS

Le Département propose mensuellement des rencontres thématiques à destination des employeurs en présence d'experts mais aussi des événements dédiés à l'emploi tout au long de l'année (le Forum de l'emploi en Provence, les Matinales de l'emploi, des conférences, la rencontre annuelle des membres du Club.) Ils sont ouverts aux partenaires du monde économique et aux entreprises non adhérentes.

REJOIGNEZ-NOUS ET BÉNÉFICIEZ D'UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Un numéro unique pour une prise de contact facilitée avec nos chargés de relation entreprise :

04 13 31 73 73

club.entreprises.provence@cg13.fr